

Production laitière en Afrique de l'Ouest : l'Europe ne doit pas mettre le feu aux poudres !



La poudre de lait européenne a de beaux jours devant elle. En raison des subventions de la politique agricole commune et, en 2015, de la fin des quotas laitiers qui limitaient la production, les exportations de lait en poudre vont exploser. Selon les estimations de la Commission européenne (1), elles devraient passer de 450 000 tonnes en 2014 à près de 650 000 tonnes en 2023. L'Afrique de l'Ouest est un des débouchés les plus prisés par les industriels européens.

Cet intérêt est d'autant plus important qu'après des années de fortes pressions, l'Union européenne (UE) est sur le point de conclure un accord de partenariat économique (APE) avec l'Afrique de l'Ouest. En partant du principe selon lequel la libéralisation des échanges conduit presque inévitablement au développement des pays les plus pauvres, l'UE devrait obtenir la suppression des droits de douane sur au moins 75% de ses exportations vers cette région, dont le lait en poudre. Pour les producteurs de lait ouest-africains, cet accord de libre-échange est un marché de dupes, introduisant un renard européen libre dans un poulailler ouest-africain libre !

Les gouvernements ouest-africains aussi ont de lourdes responsabilités dans cette situation. D'abord en s'engageant à signer l'APE en juillet dernier, alors que des alternatives existent. Ensuite en ne menant pas, à de rares exceptions près, de politiques ambitieuses pour améliorer la production, la commercialisation et la transformation de l'importante production locale. En effet, les Etats pensent qu'encourager les importations est le meilleur moyen pour satisfaire la demande des consommateurs urbains. Les APE vont certes supprimer les droits de douane sur le lait en poudre importé de l'UE, rendre impossible leur rétablissement et, bien entendu, leur augmentation. Mais même sans APE, les droits de douane ne sont que de 5% ! Une situation à comparer avec celle du Kenya, qui a fixé ces droits à 60% et investit dans la filière laitière du pays. Grâce à ces mesures, le pays, qui était déficitaire, est devenu exportateur. Même si l'expérience kenyane n'est pas intégralement transposable, les contraintes y étant moins fortes, elle devrait être une source d'inspiration pour les dirigeants d'Afrique de l'Ouest.

En effet, à cause de la forte croissance démographique et de la hausse considérable de la part de la population urbaine, la consommation ouest-africaine de produits laitiers explose, de même que les coûteuses importations. La production locale progresse mais à un rythme nettement inférieur à la demande. Ce phénomène touche à la fois des pays produisant l'essentiel de ce qu'ils consomment, tels que le Mali ou le Niger et des pays dont les besoins sont couverts majoritairement par des importations (Sénégal et Côte d'Ivoire, par exemple). La production locale a pourtant un fort potentiel de croissance.

Lors de l'atelier « approvisionner les villes ouest-africaines en lait local » organisé par le CFSI avec [le GRET](#) et [Ingénieurs sans Frontières](#) (2), le 15 octobre 2014, des organisations d'éleveurs et des ONG de la région ont montré leur capacité d'innovation pour le développement des filières laitières locales : création de hangars à foin ou de stocks fourragers pour nourrir le bétail en saison sèche et ainsi produire du lait toute l'année ; mise en place de centres de collecte et de mini-laiteries pour améliorer la commercialisation et la transformation du lait local, contractualisation entre exploitations familiales et industries pour l'approvisionnement en lait local, etc. Toutes ces initiatives permettent à la fois d'augmenter les revenus des producteurs, qui vivent souvent dans une grande pauvreté, et de mieux satisfaire les demandes des consommateurs.

Mais pour changer d'échelle et répondre aux besoins de la population, les producteurs de lait ouest africains doivent bénéficier de politiques adaptées. Ils agissent notamment pour des politiques de soutien aux filières laitières locales et contre la ratification des APE par les parlements des pays de la région, dernière possibilité pour empêcher leur application.

En France, le CFSI intervient de deux manières :

- En soutenant le développement des filières laitières locales dans le cadre du programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest, en partenariat avec la Fondation de France ;
- En agissant et en animant la mobilisation de la société civile française contre la ratification des APE par le Parlement européen.

[Pascal Erard](#), Responsable plaidoyer

10 novembre 2014

POUR EN SAVOIR PLUS : [lire le compte-rendu de l'atelier du 15 octobre 2014 "approvisionner les villes ouest-africaines en lait local"](#)

(1) *Agritrade* : « *Le commerce laitier entre l'UE et l'Afrique évolue : réponses des entreprises européennes à l'abolition des quotas de production de lait* », septembre 2014,
p.4 : <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Produits-de-base/Produits-laitiers/Le-commerce-laitier-entre-l-UE-et-l-Afrique-evolue-reponses-des-entreprises-europeennes-a-l-abolition-des-quotas-de-production-de-lait>

(2) *Cet atelier était organisé dans le cadre des rencontres « nourrir les villes » du programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest Fondation de France – CFSI. Il réunissait des partenaires ouest-africains bénéficiant du soutien du programme.*